

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

Maison du Hainaut

Quai de Brabant, 20 — 6000 Charleroi

Tel: 071 48 99 90 — Fax: 071 41 68 77

Email: info@handisport.be

Site: www.handisport.be



RÈGLEMENT ATHLÉTISME

Saison 2014 - 2015

Approuvé le 8 janvier 2014

Sous les auspices de :



LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

CB	Championnat de Belgique
----	-------------------------

BPC Belgian Paralympic Committee

IAAF International Association of Athletics Federations

IPC International Paralympic Committee

LRBA Lique Royale Belge d'Athlétisme

LBFA Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

LHF Ligue Handisport Francophone

SOB Special Olympics Belgium

SOI Special Olympics International

VAL Vlaams Atletiekliga

RENSEIGNEMENT FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Quai de Brabant, 20

6000 Charleroi

Tel: +32 (0)71 48 99 90

Fax: +32 (0)71 41 68 77

Email: info@handisport.be

www.handisport.be



Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

Avenue de Marathon 119 boîte D

1020 Bruxelles

Tel: 02 474 72 04

Fax: 02 474 72 09

Email: lbfa@skynet.be

www.lbfa.be



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS2
RENSEIGNEMENT FÉDÉRATIONS2
TABLE DES MATIÈRES4
INTRODUCTION6
PARTIE 1 TYPES DE COMPÉTITIONS7
Introduction : les épreuves récréatives et les épreuves compétitives7
Chapitre 1 : Les épreuves récréatives en Wallonie, en Belgique et à l'international 9
Les épreuves récréatives en Wallonie
1.1. Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap9
1.2. Jogging pour athlètes en situation de handicap10
2. Les épreuves récréatives en Belgique11
2.1. Special Olympic Belgium (SOB)11
3. Les épreuves récréatives au niveau international11
3.1. Special Olympic International11
Chapitre 2 : Les épreuves compétitives en Wallonie, en Belgique et à l'international12
1. Les épreuves compétitives en Wallonie12
1.1. Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme 12
1.2. Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme 13
2. Les épreuves compétitives en Belgique14
2.1. Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap14
3. Les épreuves compétitives au niveau international
3.1. Compétitions reconnues par l'IPC17
PARTIE 2 PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS18
Chapitre 1 : Obtenir un dossard18
1. Vous êtes membre d'un club LBFA18
2. Vous n'êtes pas membre d'un club LBFA, mais d'un club LHF18
3. Le dossard18
4/30

4. La carte d'accompagnateur	19
Chapitre 2 : Obtenir une classification	20
1. Définition	20
1.1. Qu'est-ce que la classification?	20
1.2. Quand la classification est-elle nécessaire?	21
1.3. Comment obtenir une classification internationale?	21
PARTIE 3 RÈGLEMENT TECHNICO-SPORTIF	24
PARTIE 4 RÉSUMÉ	24
Chapitre 1 : Résumé du règlement	25
Chapitre 2 : Résumé des poids	28

INTRODUCTION

Les athlètes peuvent participer à des épreuves récréatives et compétitives. La collaboration de la LBFA et de la LHF a permis de mettre sur pied ce règlement.

PARTIE 1

TYPES DE COMPÉTITIONS

Introduction : les épreuves récréatives et les épreuves compétitives

Épreuves récréatives

- Si nécessaire, l'athlète a droit à un accompagnateur.
- Pas de classification officielle requise.
- Pas de numéro de dossard LBFA requis.
- Pas d'officiels LBFA requis.

Épreuves compétitives

- Le droit à un accompagnateur est dépendant de la classification.
- Classification exigée (Les classes 21, 71 et 81 sont autorisées aux championnats de Belgique).
- Numéro de dossard LBFA exigé.
- Officiels LBFA requis.

Remarque:

Les athlètes avec une restriction peuvent également participer aux compétitions pour athlètes valides sans numéro de dossard ou classification. Ils sont à ce moment-là considérés comme des athlètes sans handicap.

Épreuves récréatives		Épreuves com	npétitives
Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique	Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique
<u>Piste</u>	<u>Piste</u>	Piste/Concours/Hors	<u>Piste</u>
 Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap Course sur route - Jogging pour athlètes en situation de handicap 	- SOB	stade - Compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme - Compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme	- CB pour athlètes en situation de handicap (compétition reconnue par l'IPC)
	International		International
	<u>Piste</u>		Piste/Concours/Hors
	- SOI		<u>stade</u>
			- Compétitions
			reconnues par l'IPC

SOB = Special Olympic Belgium – SOI = Special Olympic International

Remarque:

Les épreuves pour les sportifs avec un handicap auditif ne sont pas inclues.

Toutes les épreuves récréatives et compétitives sont ouvertes aux sportifs avec un handicap auditif (classe 71).

Pour les sportifs avec un handicap auditif, des compétitions sont organisées par le "Belgian Deaf Sport Committee". Plus d'informations : www.deafsport.be.

Chapitre 1 : Les épreuves récréatives en Wallonie, en Belgique et à l'international

1. Les épreuves récréatives en Wallonie

1.1. Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap

Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap		
Demande d'organisation	LHF	
Invitation	www.handisport.be	
Objectif	La promotion de l'athlétisme pour les personnes en situation de handicap.	
Pré-inscriptions	L'organisateur détermine si les pré-inscriptions sont nécessaires ou non.	
Numéro de dossard LBFA	Non requis	
Classification	Non requis	
Officiels LBFA	Non requis	
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer.	
Offre	L'organisateur détermine l'offre. Cela comprend les disciplines officielles et les formes d'athlétisme adapté.	
Règlement	L'organisateur détermine les règles qui doivent être suivies.	
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non.	
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.	

1.2. Jogging pour athlètes en situation de handicap

Jogging pour athlètes en situation de handicap		
Demande d'organisation	LHF	
Invitation	www.handisport.be	
Objectif	Les joggings pour athlètes en situation de handicap sont organisés de sorte que chaque sportif avec un handicap puisse y participer. Les sportifs en chaise contactent l'organisation avant de s'inscrire pour vérifier que la participation est autorisée.	
Pré-inscriptions	Non requis	
Numéro de dossard LBFA	Non requis	
Classification	Non requis	
Officiels LBFA	Non requis	
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer. Les sportifs en chaise contactent l'organisation avant de s'inscrire pour vérifier que la participation est autorisée.	
Offre	Une compétition destinée uniquement aux athlètes en situation de handicap ne doit pas dépasser les 10.000m (de préférence).	
Règlement	Non requis	
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non.	
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.	

2. Les épreuves récréatives en Belgique

2.1. Special Olympic Belgium (SOB)

Special Olympic Belgium (SOB)		
Demande d'organisation	SOB organise cet évènement chaque année pendant le weekend de l'Ascension.	
Invitation	www.special-olympics.be www.handisport.be	
Pré-inscriptions	Requis	
Numéro de dossard LBFA	Non requis	
Classification	Non requis	
Officiels LBFA	Non requis	
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation SOB.	
Info	www.special-olympics.be	

3. Les épreuves récréatives au niveau international

3.1. Special Olympic International

Special Olympic International (SOI)		
Demande d'organisation	SOI organise cet évènement.	
Invitation	www.special-olympics.be www.specialolympics.org www.handisport.be	
Pré-inscriptions	Requis	
Numéro de dossard LBFA	Non requis	
Classification	Non requis	
Officiels LBFA	Non requis	
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation SOB.	
Info	www.special-olympics.be www.specialolympics.org	

Chapitre 2 : Les épreuves compétitives en Wallonie, en Belgique et à l'international

1. Les épreuves compétitives en Wallonie

1.1. Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme

Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme		
Demande d'organisation	LBFA	
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be	
Objectif	Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes sans handicap.	
Pré-inscriptions	En fonction de la compétition, des pré-inscriptions peuvent être nécessaires.	
Numéro de dossard LBFA	Requis Remarque: il est possible de payer pour avoir un dossard d'une journée.	
Classification	Requis. Les athlètes sans classification valable sont considérés comme des athlètes sans handicap. Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.	
Officiels LBFA	Requis	
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer. Les athlètes en chaise et ceux avec un guide doivent demander préalablement l'autorisation à l'organisateur.	
Offre	Les athlètes participent aux disciplines organisées en fonction de leur âge et sexe à condition que cette discipline soit ouverte à leur classe.	
Règlement	La compétition suit les règles de l'IAAF et de l'IPC. Les personnes en situation de handicap ont le droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.	
Rapport de compétition	Requis	
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle. Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be.	
Remarque	Ce type de compétition n'est pas reconnu par l'IPC. Les résultats ne sont donc pas reconnus au niveau international.	

1.2. Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme

Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme		
Demande d'organisation	LBFA	
	Pour que la compétition soit reconnue par l'IPC, une demande doit être faite au BPC. Cette demande peut transiter via la LHF (info@handisport.be)	
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA	
	www.lbfa.be et www.handisport.be	
Objectif	Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes avec et sans handicap.	
Pré-inscriptions	En fonction de la compétition, des pré-inscriptions peuvent être nécessaires.	
Numéro de dossard LBFA	Requis	
	Remarque: il est possible de payer pour avoir un dossard d'une journée.	
Classification	Requis.	
	Les athlètes sans classification valable sont considérés comme des athlètes sans handicap.	
	Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.	
Officiels LBFA	Requis	
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer.	
Offre	Les athlètes participent aux disciplines organisées en fonction de leur âge et sexe à condition que cette discipline soit ouverte à leur classe.	
	Exceptions :	
	- Les athlètes en chaise et les coureurs concourent dans des séries séparées.	
	- Les dames et hommes concourent séparément dans les compétitions reconnues par l'IPC.	
	- À partir de 800 m, les prestations ne sont pas valables pour des qualifications ou records si différentes classes concourent ensemble.	

Règlement	La compétition respecte les règles de l'IAAF et de l'IPC. Les personnes en situation de handicap ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle. Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces
	listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be.
Remarque	Ce type de compétition peut être reconnu par l'IPC. Si c'est le cas, cette information sera stipulée sur le site de la LBFA et de la LHF.

2. Les épreuves compétitives en Belgique

2.1. Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap

Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap		
Demande d'organisation	BPC	
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA	
	www.lbfa.be	
	www.handisport.be	
Objectif	Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap	
Pré-inscriptions	Requis	
	Les inscriptions se font via le secrétariat du club LBFA ou VAL ou via la LHF (si vous n'êtes pas membre de la LBFA ou de la VAL)	
	Un athlète doit avoir réalisé une prestation en compétition pour s'inscrire dans la discipline.	
Numéro de dossard LBFA	Requis	
Classification	Requis.	
	Aussi pour les classes 21, 71 et 81	
Officiels LBFA	Requis	
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer.	

Offre	Toutes les disciplines suivantes doivent être organisées. Il n'y a pas de catégories d'âge. L'âge minimum = cadet. Courses à pied : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 5000 m. Sauts: Hauteur*, longueur, longueur 11/12 Lancers* debout : poids, javelot, disque Lancers* assis : poids, javelot, disque Courses en chaise : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m 100 m petravélo
Règlement	La compétition respecte les règles de l'IAAF et de l'IPC. Les personnes en situation de handicap ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification. Les athlètes peuvent participer à 3 disciplines maximum (dont maximum 2 en course) et un relais. Les athlètes en chaise peuvent participer à maximum 3 disciplines. Pour les relais, un classement séparé pour les hommes et les femmes et établi. Remarque: les équipes mixtes peuvent participer en dehors de la compétition.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle. Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be.
Remarque	L'organisateur doit organiser un CB open, reconnu par l'IPC. Pour chaque classe (aussi 71 et 81), un classement séparé et des médailles doivent être prévus. Seules les classes 20 et 21 concourent ensemble.

\star Poids des engins lors du CB :

		НО	MMES			
	oids		sque	Javelot		
Poids	Classe	Poids	Classe	Poids	Classe	
7,26 kg	11, 12, 13, 20,	2 kg	11, 12, 13, 20,	8oo gr	11, 12, 13, 20,	
	21, 71, 81		21, 71, 81		21, 38, 42,	
					43, 44, 45, 46, 71, 81	
6.1						
6 kg	42, 43, 44,	1,5 kg	38, 42, 43,	6oo gr	33, 34, 35, 36,	
	45, 46		44, 45, 46		37, 52, 53, 54,	
					55, 56, 57, 58	
5 kg	37, 38, 58	1 kg	32, 33, 34, 35,	-	1	
			36, 37, 53, 54,			
			55, 56, 57, 58			
4 kg	34, 35, 36,	-	1	-	1	
	54, 55, 5 ⁶ , 57					
3 kg	33, 53	-	1	-	1	
2 kg	32, 52	-	1	-	1	
		FEI	MMES			
Р	oids	Di	sque	Ja	velot	
Poids	Classe	Poids	Classe	Poids	Classe	
4 kg	11, 12, 13, 20,	1 kg	Toutes les	6oo gr	Toutes les	
	21, 42, 43,		classes		classes	
	44, 45, 46,					
	58, 71, 81					
3 kg	33, 34, 35, 36,	-	1	-	1	
	37, 3 ⁸ , 53, 54,					
	55, 5 ⁶ , 57					
2 kg	32,52	-	1	-	1	

^{*} Hauteurs de la latte (saut en hauteur) lors du CB :

^{1,00} m, 1, 10 m, 1,15 m, 1,20 m puis, montées par paliers de 3cm en 3 cm.

3. Les épreuves compétitives au niveau international

3.1. Compétitions reconnues par l'IPC

Со	mpétitions reconnues par l'IPC
Demande d'organisation	IPC
Invitation	www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html
Classification	Classification internationale requise
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap et une classification internationale
Offre	Toutes les disciplines qui sont reconnues par l'IPC. Tous les quatre ans, les Jeux Paralympiques sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats d'Europe pour athlètes en situation de handicap sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats du Monde pour athlètes en situation de handicap sont organisés.
Règlement	Le règlement de l'IPC est d'application.
Remarque	Plus d'informations : www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html

PARTIE 2

PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS

Chapitre 1: Obtenir un dossard

1. Vous êtes membre d'un club LBFA :

Chaque année, votre club prend contact avec le secrétariat de la LBFA pour demander votre dossard en mentionnant que vous êtes un athlète en situation de handicap.

La LBFA contrôle votre classification auprès de la LHF.

Votre club obtient via la LBFA:

- Votre numéro de dossard,
- Votre étiquette (sur lequel sont inscrit votre classification et vos facilités),
- Votre carte d'accompagnateur, si votre classification vous permet d'avoir un accompagnateur.

2. Vous n'êtes pas membre d'un club LBFA, mais d'un club LHF:

Chaque année, votre club prend contact avec le secrétariat de la LHF pour demander votre dossard.

La LHF prend contact avec la LBFA et obtient :

- Votre numéro de dossard,
- Votre étiquette (sur lequel sont inscrit votre classification et vos facilités),
- Votre carte d'accompagnateur, si votre classification vous permet d'avoir un accompagnateur.

18/30

3. Le dossard

Exemple d'étiquette pour un athlète en situation de handicap physique :

Classe 42

Accompagnateur autorisé

Starting blok non obligatoire

4 points de contact non obligatoires

Poids de lancer personnalisé

Exemple d'étiquette pour un athlète en situation de handicap intellectuel :

Classe 21

Accompagnateur autorisé

L'étiquette doit être collée à l'arrière du dossard.

La classe et les facilités accordées sont inscrites sur l'étiquette. Ces facilités sont différentes en fonction des classes (voir "Partie 4 : Résumé »).

L'étiquette doit être montrée au juge avant l'épreuve.

4. La carte d'accompagnateur

Saison sportive



ACCOMPAGNATEUR D'ATHLÈTE AVEC UN HANDICAP

Nom de l'athlète / Club - Handicap

En fonction de leur handicap, certains athlètes en situation de handicap ont droit à un accompagnateur.

Qui peut être accompagnateur?

Généralement, le superviseur du club est l'accompagnateur lors de la compétition. Ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, un parent ou un autre entraîneur peut s'occuper de cette tâche.

L'accompagnateur doit toujours porter un badge de façon visible.

Attention: La carte d'accompagnateur n'est pas une carte d'accès.

L'accompagnateur doit respecter les règles suivantes :

- L'accompagnateur reste dans la zone autour de l'épreuve ;
- La pelouse ne peut en aucun cas être franchie, cette zone est réservée aux juges et à l'organisation ;
- L'accompagnateur n'entrave pas le travail des juges et se tient toujours en dehors de leur champ de vision ;
- Si l'accompagnateur gêne le travail du juge, celui-ci peut l'écarter du terrain ;
- L'accompagnateur est fair-play et est un exemple de comportement sportif, même envers les concurrents.

Chapitre 2: Obtenir une classification

1. Définition

1.1. Qu'est-ce que la classification?

La classe fonctionnelle d'un athlète est constituée d'un nombre précédé d'une lettre F (field), T (track) ou P (pentatlon). Le nombre peut varier en fonction de la discipline.

Exemples:

L'athlète X avec une amputation de la jambe lance le poids : F42

L'athlète X avec une paralysie spastique des quatre membres court le 100m : T36

L'athlète X avec une déficience visuelle fait le pentathlon : P12

20/30

1.2. Quand la classification est-elle nécessaire?

Le tableau des pages suivantes vous donnera un aperçu des classes, leur nécessité et la manière d'obtenir une classification nationale.

1.3. Comment obtenir une classification internationale?

Pour être classifié au niveau international, il est nécessaire d'être affilié à l'IPC.

Les règles internationales de classification sont disponibles sur ce site : http://www.paralympic.org/athletics/classification.

Pour vous faire classifier, prenez contact avec la LHF à cette adresse : info@handisport.be.

Épreuves récréatives	Pas de classification n	écessaire	
-	QUOI?	QUELLE CLASSE?	DEMANDE
Épreuves compétitive	s		
Handicap physique	La classification nationale pour un sportif compétitif comprend un test médical et un test fonctionnel. La classification médicale est faite par un médecin reconnu et détermine le grade d'handicap. La classification fonctionnelle est faite par un classificateur fonctionnel reconnu et détermine la classe fonctionnelle.	Classes (inter)nationales reconnues: CP ou lésion cérébrale: - en chaise 31-32-33-34 - sans chaise 35-36-37-38 Amputations et autres (exemple, le nanisme), sans chaise: 40-42-43-44-45a-45b-46 Para-, tétraplégiques et amputations, avec chaise: 51-52-53-54-55-56-57-58	info@handisport.be
Handicap visuel	La classification nationale pour un sportif avec un handicap visuel se passe en deux étapes. Le sportif fait remplir le certificat d'examen oculaire (téléchargeable sur le site de la LHF) par son ophtalmologue. Un ophtalmologue classificateur reconnu détermine la classe en fonction du certificat et d'éventuels examens complémentaires.	Classes (inter)nationales reconnues : 11-12-13	info@handisport.be
Handicap intellectuel	Pour obtenir une classification nationale, les sportifs avec un handicap intellectuel doivent faire remplir une attestation de QI (téléchargeable sur le site de la LHF) par un médecin ou psychologue.	La classe 21 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap mental qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique.	info@handisport.be
		Classe (inter)nationale reconnue : 20	info@handisport.be

Handicap auditif	1	La classe 71 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap auditif qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique.	www.deafsport.be
		Il n'existe pas de classe reconnue par l'IPC.	www.deafsport.be
Handicap psychique	Pour obtenir une classification nationale, les sportifs avec un handicap psychique doivent faire remplir une attestation (téléchargeable sur le site de la LHF) par un médecin.	La classe 81 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap psychique qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique.	info@handisport.be

Toutes les informations complémentaires concernant les classifications se trouvent sur le site de la LHF (www.handisport.be) et peuvent être obtenue via la LHF à cette adresse : info@handisport.be.

PARTIE 3

RÈGLEMENT TECHNICO-SPORTIF

Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions conformément aux règlements de l'IAAF et de l'IPC.

Il est évident que les athlètes en situation de handicap ne peuvent pas toujours suivre à la lettre les règles de l'IAAF. Tous les ajustements des règles de l'IAAF sont détaillés dans le règlement de l'IPC.

L'IPC est l'organisation mondiale qui chapeaute l'athlétisme pour le Mouvement Paralympique. IPC-Atlhetics est la division de l'IPC responsable des règles et du règlement d'athlétisme.

Le règlement est disponible à cette adresse :

http://www.paralympic.org/athletics/rules-and-regulations/rules.

Les athlètes des classes 31,32 ou 33 peuvent également faire du petravélo en compétition. Les règles se trouvent ici :

http://cpisra.org/main/sports/race-runner/downloads/.

PARTIE 4 RÉSUMÉ

Chapitre 1 : Résumé du règlement

Disciplines	100 m 200 m 400 m	800 m	1.500 m 5.000 m 10.000 m	Petra	Longueur	Hauteur	Triple saut	Poids	Disque	Javelot	Massues
Classes		athlètes avec une défi et un drapeau ou tout									
	Le port de lunette opaque est obligatoire. L'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée. L'athlète et le guide ne doivent pas être à plus de 0,5 m d'écart.				Max. 2 gui	Le port de lunette opaque est obligatoire. Max. 2 guides : orienter pour la tentative + orientation avant, pendant et après la tentative. Le port de lunette opac obligatoire.					
11	1 guide obligatoire 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide)	Max. 2 guides, min. 1 guide. 2 couloirs si le départ est donné en couloir (1 pour l'athlète et 1 pour le guide)	Max. 2 guides, min. 1 guide	1	Afzetvlak : 1 x 1,22 m	Les athlètes peuvent toucher la latte avant leur tentative.	Afzetbalk : Min. 9 m	Le poids des engins : idem valides			1
	1 guide autorisé mais non obligatoire. Si avec guide :	Max. 2 guides autorisés mais non obligatoire. Si avec guide :	Max. 2 guides autorisés mais		orientation a	ide : orienter pour la t vant, pendant et aprè suelles permises (côn etc.)	s la tentative.	Ī	Max. 1 guide	ė	
12	 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide). l'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée. 	 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide). l'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée. 	non obligatoire Si avec guide : l'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée.	1	Afzetvlak : 1 X 1,22 m	Les athlètes peuvent toucher la latte avant leur tentative. Les dispositifs visuels sur la latte sont permis.	Afzetbalk : Min. 11 m	Le poid	ls des engin valides	s : idem	1
13	×	Х	Х	1	Х	Х	Afzetbalk : Min. 11 m	Le poid	ls des engin valides	s : idem	1

Disciplines Classes	100 m 200 m 400 m	800 m	1.500 m 5.000 m 10.000 m	Petra	Longueur	Hauteur	Triple saut	Poids	Disque	Javelot	Massues
20	Х	Х	×	1	Х	Х	Х	Le poic	ds des engin valides	s : idem	I
				-	ı accompagnat	eur est autorisé.	1				
21-71-81	Х	Х	х	Х	Х	Х	Х	Le poic	ds des engin valides	s : idem	1
			1		Orientatio	n autorisée	1				
31	1	1	1	Х	1	1	1	1	1	1	397 gr
			L		Orientatio	n autorisée	I			<u>I</u>	
32	Les poussées avec les pieds sont acceptées vers l'avant et l'arrière. Les miroirs sont acceptés.	Les poussées ave acceptées vers l'av Les miroirs soi S'il y a impact dai 50 m, le départ Casque obl	vant et l'arrière. nt acceptés. ns les premiers est redonné.	X	1	I	1	engin tableau ‹	ids des s : voir « Résumé oids ».	1	397 gr
33	Х	S'il y a impact da 50 m, le départ Casque obl	est redonné.	Х	1	1	1		ds des engir « Résumé de		I
34	Х	S'il y a impact da 50 m, le départ Casque obl	est redonné.	1	1	1	1		Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».		1
40-41	1	1	1	1	1	1	I		ds des engir Résumé de		1
42	Les startings blok				Х	Х	1				
43	sont permis mais pas obligatoires.				1	1	1	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».		ns : voir	
44	Les 4 points de	X	X	/	Х	Х	1				/
45a et 45b	contact avec le sol ne sont pas				X	Х	Х				

46	obligatoire.				Х	Х	Х				
Disciplines Classes	100 m 200 m 400 m	800 m	1.500 m 5.000 m 10.000 m	Petra	Longueur	Hauteur	Triple saut	Poids	Disque	Javelot	Massues
			non land	euse autori	e: gant ou ta sé. Fixation ement autoi						
51	×	S'il y a impact dans m, le départ e Casque obl	I	1	I	I	1	Le poids des engins : voir tableau «Résumé des poids».	1	397 gr	
52-53			Orientatio	n autoris	ée			main no	n lanceuse a	sée : gant ou autorisé. Fix galement au	ation de la
	X	S'il y a impact dans les premiers 50 m, le départ est redonné. Casque obligatoire.		1	1	I	1		ds des engir Résumé de		1
				Or	ientation autori	sée si approbation					
54	X	S'il y a impact da 50 m, le départ Casque obl	est redonné.	1	1	I	1	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».			1
55-56 57-58	I	1	I	1	1	1	I		ds des engir Résumé de		1

Chapitre 2 : Résumé des poids

Cl	California	POI	DS	DISC	QUE	JAVELOT		
Classe	Catégories	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	Senior	7 , 26 kg	4 kg	2 kg		8oo gr	6oo gr	
11	Junior	6 kg	4 N9	1,75 kg	1 kg	000 gi	000 gi	
12	Scolaire	5 kg	3 kg*	1,5 kg		700 gr	500 gr*	
13	Cadet	4 kg	3 19	1	< g	600 gr 500 gr		
20	Minime	3 kg	2 kg	0,75	o kg	400	o gr	
(idem valides)	Pupille	2 k	g	0,60	o kg	halle de	hockey	
•	Benjamin	1 k	g	ı	1	bane ac	. Hockey	
	Senior Junior Scolaire	2 k	cg	1	< g			
32	Cadet Minime			0,75	o kg		l	
	Benjamin Senior	1 k	g	0,60	o kg			
	Benjamin			ı	1			
	Senior Junior	3 k	g	1 kg		6oo gr		
	Scolaire					6oo gr	500 gr*	
33	Cadet			0.75	o ka	500 gr	500 gi **	
33	Minime	2 k	g	o,750 kg o,600 kg		Jee 9.	400 gr	
	Pupille					balle de hockey		
	Benjamin	1 k	g	I	I	Dalle de	Hockey	
34	Senior Junior Scolaire	4 kg	3 kg	1	<g< td=""><td>600</td><td>o gr</td></g<>	600	o gr	
35 36	Cadet Minime	3 kg	2 kg	o,750 kg		500 gr 400	500 gr* o gr	
	Pupille	2 k	g	0,60	o kg	balle de hockey		
	Benjamin	1 k	g			Dalle de		
	Senior Junior Scolaire	5 kg	3 kg	1	c g	600	o gr	
	Cadet	3 kg	2 kg	0.75	o ka	500gr	500 gr*	
37	Minime	3 kg	2 kg	0,75	o ky	400	o gr	
	Pupille	2 k	g	o,6oo kg		halle de	hockev	
	Benjamin	1 kg		/		balle de hockey		

Cl	California	POI	DS	DIS	ΩUE	JAVI	ELOT	
Classe	Catégories	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	Senior Junior	5 kg	3 kg	1,5 kg	1 kg	8oo gr	6oo gr	
	Scolaire	39	39	-15 - 3	9	700 gr*	g.	
38	Cadet	3 kg	2 kg	0.75	o kg	500 gr	500 gr*	
	Minime	3 "9	2 1/9	91/5	o kg	400	o gr	
	Pupille	2 k	кg	0,60	o kg	halla da	, ha alsass	
	Benjamin	1 k	cg		I	Dalle de	hockey	
	Senior Junior	6 kg	4 kg	1,5 kg	1 kg	8oo gr	6oo gr	
42	Scolaire	5 kg	a ka	1	kg	700 gr	500 gr	
43	Cadet	4 kg	3 kg	ı kg	o,750 kg	500 gr	400 gr	
44	Minime	3 k	g	0,75	o kg	40	o gr	
	Pupille	2 k		0,60	o kg	balle de	hockey	
	Benjamin	1 k	(g	1	1			
	Senior Junior	6 kg	4 kg	1,5 kg	1 kg	8oo gr	6oo gr	
45a	Scolaire	5 kg	3 kg			700 gr	500 gr	
45b	Cadet	4 kg	3 1.9	1 kg	o,750 kg	500 gr	400 gr	
46	Minime	3 kg	2 kg	0,75	o kg	40	o gr	
	Pupille	i	2 kg 0,600 kg		balle de hockey			
	Benjamin	1 k	cg	ı	1			
	Senior Junior			1	kg			
51	Scolaire Cadet Minime	1		o,750 kg		1		
	Pupille			0,60	o kg			
	Benjamin				1			
	Senior Junior			1	kg	600	o gr	
	Scolaire				- · · -		n ar	
52	Cadet	2 k	кg	0.75	o ka	500	o gr	
5⁴	Minime			~1/3	o,750 kg		400 gr	
	Pupille			0,60	o kg			
	Benjamin	1 k	cg		<i>I</i>	balle de	hockey	

CI.	Catégories	POI	DS	DIS	QUE	JAVE	LOT	
Classe		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	Senior Junior	3 k	(g	1	kg	600	gr	
	Scolaire	3 kg	2 kg			500	o gr	
53	Cadet			0,75	o kg	/ 00	o gr	
	Minime	2 k	cg			400		
	Pupille			0,60	o kg	halle de	hockey	
	Benjamin	1 k	(g		1	buile de		
	Senior Junior	4 kg	3 kg	1	kg	600	gr	
54	Scolaire	3 kg	2 kg			500	gr gr	
55	Cadet			0.75	o ka		o ar	
56	Minime	2 k	kg	V ₁ /5	o kg	400 gr		
	Pupille			0,60	o kg	balle de hockey		
	Benjamin	1 k	cg	ı	1	balle de Hockey		
	Senior Junior	4 kg	3 kg	1 kg 600 gr		gr		
	Scolaire	3 kg	2 kg			6oo gr	500 gr	
57	Cadet			1 kg	o,750 kg	500 gr	400 gr	
	Minime	2 k	сg	0,75	o kg	400	gr gr	
	Pupille			0,60	o kg	1	balle de	
	Benjamin	1 k	cg	ı	1	1	hockey	
	Senior Junior	5 kg	4 kg	1	kg	6oo gr		
	Scolaire	4 kg	3 kg	1	1 kg 1 kg 0,750 kg		500 gr	
58	Cadet	3 k	кg	1 kg			400 gr	
	Minime	3 kg	2 kg	o , 75	o kg	400	o gr	
	Pupille	2 k	кg		o kg	1	balle de	
	Benjamin	1 k			1	1	hockey	